

DIMANCHE 29 MARS 2026 À 15 HEURES
PALAIS DES SPORTS ET DE LA CULTURE DU GOSIER

1. Élection du maire ;
2. Délégation au maire en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
3. Fixation du nombre d'adjoints au maire et adjoints de quartier ;
4. Détermination du périmètre des quartiers et création des conseils de quartier ;
5. Élection des adjoints au maire et des adjoints de quartier ;
6. Lecture de la charte de l'élu local ;
7. Fixation du nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
8. Election des administrateurs élus du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
9. Désignation des membres au sein des organismes extérieurs ;
10. Désignation des membres du conseil d'exploitation du Palais des Sports et de la Culture ;
11. Fixation des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;
12. Création et désignation des membres des commissions thématiques ;
13. Règlement intérieur du conseil municipal.